

AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (*)

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre, après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet, à :

Communauté de Communes du Centre Corse, La Citadelle, 20250 CORTE

A. <u>DEMANDEUR</u> :	
Adresse du lieu de réalisation :	Tél : domicile :
Adresse de correspondance :	Fax:
B. INSTALLATION PREVUE:	
☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal☐ Lit filtrant drainé à flux vertical☐	□ Tertre d'infiltration drainé□ Lit à massif de zéolithe
C. <u>LIEU DE REJET DES EAUX TR</u> Fossé, cours d'eau, ou canalisation commun	
	tionale : autorisation de la DDE à produire (permission de voirie
,	autorisation du Président du Conseil Général à produire u domaine public routier départemental).
Fossé présent sur une propriété privé : autor	isation du ou des propriétaires à produire
compléter par la personne ou le ser Je soussigné Nom et Prénom ou dénomination : Adresse :	ORALE AUTORISANT LE REJET: (A faire rvice portant autorisation avant renvoi au SPANC)
	Fax:
	à rejeter les eaux traitées issues de l'installation ans le milieu hydraulique superficiel (précitée) dont la gestion
Observations:	
Fait à	Le
Signature du demandeur Signature d	le la personne portant autorisation

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

* : milieu hydraulique superficiel : fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales...

N.B.: La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration ou lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé, tertre d'infiltration).

Communauté de Communes du Centre Corse La citadelle 20250 CORTE

Tél: 04.95.47.04.04. - Fax: 04.95.47.71.78